

14.09.2010 - 16:47 Uhr

Victoire pour l'apprentissage des jeunes sans-papiers

Zürich (ots) -

L'EPER (Entraide Protestante Suisse) salue haut et fort la décision positive du Conseil des Etats, qui fait suite à celle du Conseil national, d'autoriser la formation professionnelle pour les jeunes sans-papiers. L'EPER souhaite maintenant que ces formations professionnelles pour les sans-papiers soient formalisées de manière rapide, simple et uniforme au niveau national.

L'EPER se réjouit de voir que la motion de Luc Barthassat ait obtenu la majorité des voix au Conseil des Etats, après l'avoir déjà obtenue au Conseil national. Une perspective d'avenir s'ouvre enfin pour de nombreux jeunes sans-papiers qui n'avaient pas d'autorisation de séjour ni d'autorisation de travail en raison de leur statut. La plupart d'entre eux ont fait tout ou partie de leur scolarité en Suisse. Jusqu'à aujourd'hui pourtant, ils ne pouvaient pas effectuer d'apprentissage après l'école obligatoire. Il ne leur restait alors que le choix de travailler au noir ou de ne « rien faire ». La loi leur interdisait d'entreprendre un apprentissage.

Avec ce vote positif du Conseil national et du Conseil des Etats, les jeunes sans-papiers peuvent désormais envisager l'avenir avec plus d'espoir en bénéficiant d'une formation professionnelle. Jusqu'alors, seuls les adultes se trouvaient au coeur du discours médiatique et des débats politiques. On estime pourtant à 10'000 le nombre d'enfants et de jeunes sans autorisation de séjour, vivant dans des conditions de vie difficiles.

L'EPER s'engage depuis des années pour les sans-papiers en Suisse et conduit dans plusieurs villes des projets concrets dans les domaines de la consultation juridique et de la promotion de la santé auprès de ces personnes socialement défavorisées. Elle fait partie des organisations qui ont lancé la campagne « Pour les droits des enfants sans statut légal » au début 2008. La même année, la campagne « Aucun enfant n'est illégal » a été lancée à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant et ce pour deux ans. Son but est d'attirer l'attention sur la situation des enfants et des jeunes sans permis de séjour et d'améliorer leurs conditions.

L'EPER (Entraide Protestante Suisse) apporte une aide humanitaire, combat les causes de la misère et permet aux plus pauvres d'accéder aux ressources vitales (eau, terre, nourriture et éducation). L'EPER lutte contre l'exploitation et aide les opprimés à s'organiser et à faire valoir leurs droits. L'objectif est de permettre à chacun de mener une vie autonome dans la dignité, indépendamment de son appartenance religieuse ou ethnique. L'EPER collabore avec des organisations partenaires dans plus de 45 pays du monde. Elle vient en aide aux démunis dans leur pays, indépendamment de leur culture, de leur religion ou de leur confession. En Suisse, l'EPER défend les droits des réfugiés et joue un rôle actif dans des projets de conseil et d'intégration pour les migrants et les citoyens suisses issus de milieux sociaux défavorisés.

Compte pour les dons: CCP 10-1390-5

Contact:

Informations complémentaires :

Chantal Varrin, responsable des projets en Suisse de l'EPER, 021 613
40 85 ou 078 720 00 24

Joëlle Herren Laufer, responsable médias, 021 613 40 70 ou 076 370 12
92

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000081/100610240> abgerufen werden.